

le fil de vert

Un fil de vert à tirer, à (dé)tricoter...

A LIRE DANS CE NUMÉRO...

Les échos du conseil communal p2 et 3. Place de Wisbecq, de l'eau dans les caves p3. Barbelés et cocardes, nouvelles vertes, accueil de la petite enfance (p6). Appartements à Bierghes p 7. L'hydroélectricité à Rebecq p 8.

Rencontres écologiques d'été 2010 : Ecoféminisme, 55 ans+ et nouvelle économie



Fin du mois d'août passé, de nombreux ateliers, rencontres, conférences ont été proposés par ETOPIA dans le beau domaine de Borzée à La Roche-en-Ardenne. Plus de 800 écologistes s'y étaient donnés rendez-vous. Celles et ceux qui le souhaitaient pouvaient s'y informer sur les enjeux écologiques, qu'ils touchent aux domaines politique, économique, social ou environnemental. Cette année, l'ambiance était chaleureuse comme toujours malgré une pluie tenace qui noyait un peu les superbes paysages. Cela ne décourageait ni les cyclistes, ni les occupant-e-s des petits campings installés dans les prairies. L'équipe organisatrice vous accueillait avec un grand sourire et tant de personnes avaient plaisir à se parler que les files pour la restauration bio (toujours soignée) se déroulaient dans la bonne humeur.

Trois membres d'Ecolo Rebecq ont fait le déplacement et ne l'ont pas regretté. Claudine Lienard est intervenue pour expliquer l'éco-féminisme dans un atelier qui échangeait sur les rencontres entre écologie et féminisme. Le débat, animé et passionnant, s'est porté sur la place (insuffisante) des femmes dans les filières d'emploi « vert », sur les problèmes de mobilité en milieu rural, sur le risque de perte de revenus que les femmes courent quand elles sont tentées de diminuer leur horaire de travail pour chouchouter « bio » leur famille, sur un véritable partage -entre hommes

et femmes- des tâches et des responsabilités à promouvoir tant à la maison qu'au travail. Guy Decooman a participé à une rencontre du groupe Ecolo+ ouvert à toutes et tous mais centré sur le vécu des personnes de plus de 55 ans.

René, lui, s'était inscrit à un atelier destiné aux rouages toujours un peu mystérieux de la finance mondialisée. Il a pu comprendre ce que représente le fameux P.I.B. (produit intérieur brut ou indice désignant l'ensemble des richesses produites annuellement par un pays) et, surtout, explorer les alternatives à cet indice. En effet, le P.I.B. ignore, dans son calcul, des éléments importants comme la qualité de vie, le développement durable ou la réduction des inégalités. On constate que consommer plus, non seulement n'apporte pas forcément le bonheur mais peut même entraîner de sérieuses nuisances dans la vie de chacune et pour la collectivité. L'atelier a permis d'explorer les propositions de Tim Jackson qui formule des pistes pour une société à la fois florissante et respectueuse de ses limites écologiques. René est revenu avec son livre qu'il vous recommande : *JACKSON Tim, Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, éditions ETOPIA et DE BOECK, 2010.

Échos du Conseil Communal

Enfin un schéma de structure pour Rebecq ?

Un schéma de structure donne un cadre au développement en terme d'urbanisme et d'aménagement du territoire d'une commune. Il s'agit de définir des axes de préoccupations : comment développer l'habitat, quelle ruralité, quelle mobilité, quelle place aux entreprises, quel type de commune voulons-nous ? Ecolo le réclame depuis plus de 10 ans, nous sommes donc très heureux que le processus soit enclenché. Le Conseil du 5 mai a approuvé son cahier des charges. Nous regrettons cependant qu'il démarre en retard par rapport à l'élaboration du Plan communal de Mobilité et par rapport aux autres projets tels que les travaux de réfection de la Grand Place, et surtout le chantier - toujours à l'abandon - des Habitations Sociales du Roman Païs qui auraient alors pu être mieux situées.

Dans le cadre d'une telle élaboration, nous rappelons l'importance des concertations publiques et des séances d'information, de la consultation de la CCATM et d'une expression égalitaire pour tous (qu'il s'agisse des autorités ou de la population).

Le cahier des charges est prometteur en ce sens, l'auteur de projet se doit d'assurer l'information de la population en général lors des enquêtes publiques et des séances d'information, mais aussi de la CCATM. Il est également tenu d'analyser avec le Collège et la CCATM. les remarques émises par la population et les autorités régionales lors de l'enquête publique et d'informer le Conseil Communal en amont des décisions finales.

Il est également demandé à l'auteur de projet de préciser explicitement dans son offre la manière dont il compte intégrer le volet environnemental tout au long de sa mission. Il se devra d'évaluer l'impact des options sur l'environnement et le territoire communal.

Deux maisons s'écroulent suite aux travaux du centre.

Le 5 mai, il est proposé au Conseil communal de prendre une assurance tous risques pour le futur chantier du centre administratif. Nous demandons ce qu'il en est pour les riverains car, suite au dernier chantier du centre, deux maisons s'écroulent et sont actuellement soutenues par des étaçons. Les habitants de ces maisons ne peuvent plus vivre que dans une seule pièce et sont impuissants, seuls face aux démarches auprès des assurances et d'entités telles que l'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW). L'aide de la Commune est indispensable.

Lors du Conseil du 6 octobre, nous apprenons qu'un litige est né entre l'administration communale et l'IBW

concernant la prise en charge de la reconstruction du mur jouxtant les anciens hospices. Celui-ci s'est effondré sur plus d'une dizaine de mètres lors des travaux de pose du collecteur le long des berges de la Senne. L'administration communale estime que c'est suite aux vibrations causées par le chantier que le mur s'est effondré.

Ce qui confirme probablement que le problème est le même pour les deux maisons de l'autre rive. Les conseillers Ecolo ont demandé à la Commune de reprendre activement les démarches d'aide aux sinistrés et de réitérer les demandes auprès de l'IBW et des assurances.



CCATM : Démission de deux membres délégués pour le du GRACQ - cyclistes au quotidien.

Suite à un profond découragement détaillé dans l'article « Quel souci des cyclistes dans notre commune ? », page n° 4, Claudine Lienard et Eric Brenard ont 'claqué la porte' de la CCATM.

Rappelant que c'est un manque énorme pour la problématique vélo déjà négligée à Rebecq, les conseillers ECOLO ont lu, en séance publique, un extrait de la protestation officielle envoyée aux autorités communales par Luc Goffinet (Directeur Wallonie du GRACQ): « (...) En 2007 nous avons pourtant recommandé à votre commune ces deux personnes pour votre commission communale, car il est important que les décisions en matière de mobilité ne soient pas toujours influencées par les seuls bureaux d'études ou fonctionnaires motorisés, mais que des citoyens qui se déplacent autrement puissent faire part de leur vécu et que leurs remarques soient prises en compte dans tous les plans communaux. La CCATM est la structure idéale pour organiser un débat et confronter les préoccupations de tous les usagers de la voirie. Il est dommage que le travail d'analyse approfondi fourni par Mme Lienard et Mr Brenard n'ait pas été pris en compte autrement que par une simple lecture interne au sein de la CCATM. (...) Au delà des appartenances à des associations ou à des partis politiques, l'avis des cyclistes de votre entité doit être pris en compte pour

le PCM en cours d'élaboration. Bien d'autres communes wallonnes intègrent les cyclistes dans toutes leurs réflexions (PCM, CCATM, commission mobilité, schéma de structure). Et le résultat est une meilleure prise en compte des besoins de tous... Rebecq laissera-t-elle une partie de ses citoyens au bord de la route ? (...) »

Notre Bourgmestre prétend ne pas avoir reçu ce courriel. De plus, cerise sur le gâteau, il nous lance, je cite «Ce n'est pas de cette manière que l'on fait avancer les choses, il n'y a que Bart De Wever pour claquer la porte de cette manière ! ». Voilà le peu de cas que fait la majorité actuelle de la cause des cyclistes !

Suppression des subventions des associations d'éducation permanente.

Le 6 octobre, ECOLO a voté NON au projet de règlement de ces subventions qui détermine la nature, l'étendue, les critères d'attribution, les conditions d'utilisation et les justifications exigées. Plus précisément, nous trouvons inadmissible d'exclure les organismes d'éducation perma-

nente de l'aide publique (et de ce fait de l'accès à certains locaux communaux !) sous prétexte qu'ils disposent des infrastructures et du soutien du Centre culturel de Rebecq (CCR). Le CCR n'est pas habilité à octroyer des subsides, la Commune ne peut justifier un refus d'aide parce qu'un autre organisme soutient les associations. Le CCR n'est pas une officine communale mais une ASBL indépendante et – censée être – autonome. Rappelons que sont actives sur la commune les organisations d'éducation permanente suivantes : la Ligue des Familles, Vie Féminine, Présence et Action culturelle, le GRACQ, Etopia, Mouvement Ouvrier Chrétien ...

Nous nous sommes opposés à cette dérive qui vise à exclure de l'aide communale les associations qui en ont le plus besoin. Celles en tout cas qui font réfléchir les gens aux problèmes et au fonctionnement de la société, qui accompagnent les citoyens vers plus d'autonomie et qui les stimulent à devenir acteurs de leur vie.

De toute façon il ne peut y avoir de discrimination organisée. Cette mesure est antidémocratique et nous nous battons pour qu'elle soit annulée. !

Place de Wisbecq, aménagements communaux et eau dans les caves !

Plusieurs riverains de la Place subissent depuis plusieurs mois des infiltrations, parfois très importantes, d'eau dans leur cave. La source : les travaux d'aménagements de la Place.

Il nous paraît opportun de rappeler que ces aménagements de la Place ont été effectués par l'administration communale entre autres suite à des demandes faites par certain riverains, en vue d'éviter le stationnement des voitures, trop rapproché des façades et limitant de ce fait la largeur pour l'espace trottoir.

Rappelons également qu'aussi bien les riverains que ECOLO Rebecq estimaient les aménagements projetés inutiles et préféreraient un statut quo, afin de préserver la fonction publique de rencontre et de jeux d'une place de village.

Des aménagements ont été décidés par la Commune après une concertation difficile avec les riverains, aboutissant à un projet d'aménagement « light » prévoyant : la création d'une zone trottoir asphaltée d'une largeur de 1m50 de part et d'autre de la Place, des ralentisseurs de vitesse à l'entrée et sortie de la Place.

En définitive, le projet réalisé n'a que partiellement suivi ce projet puisque : la zone trottoir n'a pas été réalisée côté maisons (n° 6 à 14), les zones de parking ont été réalisées en dolomie et les ralentisseurs de vitesse n'ont pas été concrétisés. Admettons tout de même que l'aspect esthétique des aménagements est plutôt réussi.

Il est certain que les eaux de pluie trouvent plus facilement leur chemin à travers la bande de terre dégagee en vue

de créer une petite haie délimitant le trottoir et à travers la dolomie qui couvre les surfaces de stationnement. Une partie de ces eaux se retrouve dans les caves.

L'attitude de l'administration communale nous paraît très contestable. Les travaux d'aménagement ont bien été réalisés par elle et c'est suite à ces aménagements que les infiltrations d'eau ont pour le moins augmenté.

Il nous semble que le Collège et son Bourgmestre Dimitri Legasse en tête ont négligé l'impact de l'enlèvement de la surface asphaltée. Leur attitude, qui consiste à mettre les problèmes d'infiltration d'eau uniquement sur le compte des eaux de pluie, s'écoulant des descentes de toit des maisons vers la rue, nous paraît inacceptable.

Parallèlement, le Conseil communal a décidé de faire des travaux de réfection de la Place dans le but d'installer un collecteur pour les descentes d'eau de pluie.

L'ardoise est lourde 54.000 euros seront déboursés pour palier aux malfaçons et l'on peut estimer les travaux déjà réalisés par les ouvriers communaux à +/- 50.000 euros (3 mois de travaux) pour le résultat que l'on connaît. Ce qui portera le coût global des aménagements à +/- 100.000 euros. Reste à savoir quand ces travaux seront exécutés. Faire et défaire c'est toujours travailler.

Ou comment des aménagements non souhaités, mal estimés, débouchent à la fois sur un coût collectif important et apportent des dégradations à plusieurs maisons.



Barbelés :

- × **Plaine de jeux, morne plaine...** Depuis des années, Quenast est sans plaine de jeux publique. Rebecq a vu les siennes disparaître les unes après les autres. Celle qui reste, près de l'ancienne gare, est menacée à son tour. En raison des travaux d'égouttage, les jeux seront démontés (il n'y avait déjà plus de bancs ni de tables pour les parents et les grands-parents depuis belle lurette !) pendant au moins six mois. Un semestre, c'est long dans la vie d'un petit enfant ! Pourquoi ne pas recréer une plaine de jeux digne de ce nom dans le parc communal et envisager enfin des installations accessibles dans chaque quartier ?
- × **Quel souci des cyclistes dans notre commune ?** Nous avons déjà souvent déploré le mauvais fonctionnement de la commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM). Cela ne s'arrange guère. La formation des membres est certes assurée par des interventions de témoins extérieurs, la participation à des conférences, l'organisation d'exposés. Mais aucun travail sérieux n'est réellement mené pour élaborer des avis construits collectivement sur les projets importants pour Rebecq comme les aménagements des places publiques, le Plan communal de mobilité, le règlement d'urbanisme, le schéma de structure.

Pas question d'embêter (trop) le Collège et les professionnel-le-s des bureaux d'étude chargés de ces dossiers ! Seuls, quelques cas épineux particuliers sont proposés à la CCATM pour élaborer des avis destinés à argumenter les refus ou les acceptations urbanistiques. Plusieurs membres ont déjà démissionné et l'assistance aux réunions se réduit d'année en année, d'autant qu'aucune procédure n'est lancée pour remplacer toute-s les partant-e-s.

Dernier épisode en date, les deux délégués des Cyclistes quotidiens, Claudine Lienard et Eric Brenard, qui s'obstinaient, réunion après réunion, à apporter leurs analyses et leurs propositions pour le Plan de mobilité, ont claqué la porte. Lors de la séance de juillet, le bourgmestre, s'imposant dans le débat, avait en effet fort peu courtoisement refusé à leur membre effective de parler en tant que participante de leur association. Ni le président (Oscar Vanderkelen), ni l'échevine de l'Urbanisme (Patricia Venturelli), ni la conseillère en aménagement du territoire (Annick Vousure) n'ont argumenté de l'intérêt à enrichir les échanges des apports de cette association spécialiste du vélo au quotidien et reconnue par le secteur de l'Education permanente de la Communauté française. Les délégués, ulcérés et déçus, ont dès lors préféré jeter l'éponge et continuer ailleurs la promotion de

la mobilité douce. Un message de protestation a été transmis par l'association GRACQ-Les Cyclistes quotidiens, aux responsables communaux concernés.

Cet épisode montre une fois de plus que la participation citoyenne dont se vante régulièrement le bourgmestre ressemble davantage à une mascarade qu'à un réel processus participatif. Cette manière de faire est, à terme, plus dangereuse pour la démocratie que l'absence de participation car elle décourage profondément et pour longtemps la population.

- × **Choisir des bancs sans dossier, un progrès ?** Certes, le vieux banc devant l'Hospice de Rebecq avait vécu et méritait un recyclage. Mais pourquoi le remplacer par ces banquettes sans dossier tout à fait inconfortables ? Parce que la Ville de Tubize a placé les mêmes sur sa grand place et qu'il est temps que notre village prenne des airs de petite ville ? Depuis cette installation, nous avons beaucoup moins le plaisir de saluer les pensionnaires de la maison de retraite qui venaient s'y installer pour papoter et regarder l'animation du quartier. Sans doute trouvent-ils trop difficile de rester assis un long moment sur ces banquettes inhospitalières ! C'est à ces détails que l'on mesure le réel souci de la population. Le mobilier choisi pour la rénovation des voiries participe à leur ambiance et construit une atmosphère spécifique, accueillante ou non aux usagers et usagères. Quel accueil veut-on construire dans les rues et places de Rebecq ?





Cocardes :



✓ **Une piscine « durable. »** En partenariat avec les communes voisines, Rebecq va accueillir une piscine à côté du vélodrome. Elle sera de belles dimensions et des mesures sont envisagées pour que le projet pèse le moins possible sur l'environnement et les ressources naturelles (isolation, récupération de chaleur , panneaux photovoltaïques, biomasse,...). En outre, le système de traitement des eaux est prévu sans chlore, ce qui est une bonne chose notamment pour les yeux et les poumons des nageurs et des surveillants. Espérons toutefois que les coûts d'investissements du système prévu de récupération de chaleur à partir des déchets (biométhanisation), ne décourage pas les promoteurs publics d'autant plus que ce système est plus avantageux en terme de coûts de fonctionnement. Espérons aussi qu'il n'y aura pas des dépenses imprévues ou des dépassements de budget importants comme cela fut le cas pour plusieurs projets conséquents comme la transformation des locaux communaux de la Grand Place et le vélodrome.

✓ **Le compostage en action.** Le Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) et le service Environnement de la commune organisent une formation de guide-composteur cet automne 2010. Suivie par une vingtaine de personnes (dont un peu plus de la moitié habitent Rebecq), les séances sont animées par le Comité Jean Pain, un « must » pour les connaisseurs en gestion des déchets verts. Tous les aspects du recyclage des résidus organiques sont abordés, mais ce qui est le plus intéressant est la méthode « d'éducation permanente » utilisée : chaque participant-e est invité-e à transmettre le savoir acquis dans son entourage. En effet, cette formation offerte par la Commune vise en principe à doter les différents quartiers de Rebecq d'un réseau de personnes ressources capables d'informer leurs voisin-e-s et de multiplier ainsi l'intérêt économique et écologique du compostage. La mise en place de guides-composteurs existe déjà dans plusieurs communes.

Nouvelles vertes

L'état de santé de nos ruisseaux et rivières

Le Contrat de rivière de la Senne a procédé à la mise à jour de son état des lieux. L'inventaire de la situation de la partie rebecquoise du bassin de la rivière a été réalisé entre mai 2009 et janvier 2010. L'administration communale n'y a pas participé, se contentant de lancer l'appel aux bénévoles.

Ce sont ainsi deux volontaires motivés (deux membres d'ECOLO Rebecq !) qui ont procédé aux repérages avec l'aide de la Cellule de Coordination. Dix cours d'eau classés ont été examinés. Les résultats ont été communiqués au printemps à l'Echevin de l'Environnement, Jean-Paul Denimal. Du côté de l'assainissement, 83% du territoire communal est égoutté et 76% des eaux usées sont épurées. Il reste 800 mètres de collecteur à réaliser pour le ruisseau du Flageot et 3,6 km d'égouts à installer (données 2009). Les points noirs à Rebecq : des rejets d'eaux non traitées dans les ruisseaux, des déchets de tontes de pelouse jetés dans la rivière, la dégradation des berges par le bétail à certains endroits, la présence de plantes invasives qui concurrencent la flore locale (présence de la balsamine de l'Himalaya, de la renouée du Japon).

Surtout, ce qui frappe à Rebecq, c'est le peu d'évolution positive de la situation. La plupart des problèmes avaient déjà été notés dans le relevé effectué en 2006. Nous espérons que d'ici le prochain état des lieux, la Commune aura à cœur de mettre enfin en œuvre des mesures efficaces pour que les points noirs se réduisent voire disparaissent.



Accueil de la petite enfance (suite)



La Commune offre 36 places d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans et, ainsi qu'elle le dit elle-même dans un courrier à un habitant :

« A Rebecq, nous répondons à un peu plus d'une demande sur 4 avec nos 36 places d'accueil ... les autres structures d'accueil (environ 50 places) (NDLR : structures non subventionnées) répondent à une autre partie des besoins. » Elle ajoute : « La couverture n'est en effet pas suffisante comme pour la plupart des communes wallonnes et nous en sommes conscients. (...) Sachez que maintenir le niveau d'accueil actuel ... est un combat quotidien: une place revient à 35€ par jour sans compter les investissements de départ. (...) Néanmoins, nous ne comptons pas nous cacher derrière cette réalité ... et nous recherchons des solutions... »

Dans un numéro précédent, nous avons déjà mis en évidence que la Commune était loin de rencontrer l'objectif européen de 33% de places d'accueil en domaine public et qu'elle atteignait à peine 17% .

En regardant dans les communes voisines : à Braine-le-Château, ils sont capables de gérer 60% des demandes potentielles; à Ittre, ils peuvent accueillir 64% des demandes potentielles.

Alors qu'à Rebecq, avec une capacité d'accueil de 86 places (publiques et privées), on arrive à peine à accueillir 35% des demandes potentielles. (source : www.one.be ; <http://statbel.fgov.be> ; Institut National des Statistiques – moyennes des naissances entre 2000 et 2007).

Interpellés par des habitants sur cette question, nous souhaitons faire quelques suggestions pour rencontrer cette problématique sociale.

- La commune ne mentionne sur son site que les coordonnées des crèches subsidiées. Nous pensons qu'il serait pertinent de demander aux autres acteurs s'ils sont d'accord que l'on affiche également leurs coordonnées afin que les citoyens puissent avoir un aperçu complet de l'offre.

- D'autres communes font preuve d'imagination. Ainsi à Braine-l'Alleud, la Commune a récemment mis à disposition un local pour des gardiennes indépendantes. Ceci pourrait être possible également à Rebecq. Par exemple, l'administration communale rebecquoise va « bientôt » déménager. Les bureaux délaissés sur la Grand Place pourraient à moindre frais être aménagés pour l'accueil d'enfants, ce qui les rendrait à leur précédente destination !
- Juste à côté de chez nous, à Halle, le Landelijke Kinderopvang s'occupe de centraliser toutes les demandes d'accueil et de servir d'intermédiaire avec les accueillantes afin d'éviter les inscriptions multiples. La Commune pourrait recueillir l'avis des accueillantes et voir avec ils/elles en quoi elle pourrait aider pour améliorer le système de gestion des inscriptions et des listes d'attente.
- En Flandre toujours, une initiative d'un nouveau genre a également vu le jour : la mutualité Partenamut, en partenariat avec des écoles maternelles, vient d'ouvrir 5 crèches dans les écoles. Les parents peuvent déposer leur bébé et leurs enfants au même endroit : cela évite des déplacements et du stress. Pour la Commune cela pourrait être un moyen de valoriser et promouvoir ses écoles. (Source: www.guidesocial.be – le 24/08/2010)

Par ailleurs, dans le cas de Rebecq, l'argument financier du coût de 35€ par jour par enfant n'est pas recevable : suite à une mauvaise gestion des travaux des Rues du Pont et Docteur Colson, un dépassement non prévu de 400.000 € a dû être payé directement par les caisses de la commune (Vers l'Avenir – 05/02/2010). Avec un tel montant, on aurait pu accueillir des enfants durant 11.428 journées supplémentaires. Certes, Commune et CPAS gèrent des budgets différents, mais une vraie politique d'affectation des priorités et de leurs incidences sur la répartition des moyens est faite pour gérer ce type de problèmes. Et qu'on ne nous dise pas que Commune et CPAS ne peuvent pas se concerter : père et fils doivent pouvoir se parler...

Ou peut-être doit on revoir la répartition ? Dans plusieurs communes, comme à Ottignies par ex., l'accueil de la petite enfance est directement du ressort communal car il est considéré comme un service à toute la population et non comme un service intégré à l'action sociale pour les personnes en difficulté.

Pourquoi ne pas constituer un groupe de travail réunissant les différents interlocuteurs de cette problématique importante et/ou activer la commission communale de l'Accueil de l'Enfance sur ces questions ?

Mieux comprendre les règles urbanistiques....

Des appartements à Bierghes ?

Deux projets étaient sur la table : l'un le long de la Chaussée, à côté du Colruyt, l'autre à droite du Colruyt entre la Route de Quenast et la Rue Maréchal ferrant.

L'un a été accepté, l'autre pas, deux poids et deux mesures ?

Pas vraiment. Il s'agit d'une application des règles urbanistiques. Les deux projets se trouvent en zone d'habitat à caractère rural. L'un nécessite une enquête publique dans la mesure où il y a dérogation aux règles établies (sa profondeur dépassait de 4m les bâtiments contigus), l'autre pas (car pas de dérogation).

Le 1er projet a vu sa demande de dérogation rejetée et n'a pas été accepté pour plusieurs raisons : si le gabarit a été réduit tout au long des différents projets (au départ 16 appartements, 12,98m sous faite), le bâtiment garde en final une hauteur de 6,81m sous corniche et 11,10m sous faite. Le projet actuel compte 8 appartements, rez +2 étages. Le fonctionnaire délégué et la CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) ont, entre autres estimé que l'accès au bâtiment par la route de Quenast posait des problèmes de sécurité, que l'esthétique était inadaptée, qu'il ne pouvait être admis que des escaliers donnent accès à l'étage supérieur en passant devant les fenêtres des autres logements,...

Le 2e projet comprendra trois surfaces commerciales au rez (dont la pharmacie, qui va donc déménager) et huit appartements sur deux niveaux, hauteur sous corniche 7,44m, sous faite 11.10m. Son permis d'urbanisme a été approuvé par le Collège communal en séance du 14 juillet,

après plusieurs adaptations demandées par le fonctionnaire délégué et le collège (couleur des briques, espaces parking, gabarit, mise à disposition d'une partie du terrain en vue d'une création éventuelle d'un rond point).

Nous ne jugeons pas les personnes qui sont à l'initiative de ces projets, nous essayons simplement de clarifier les procédures urbanistiques

Qu'en penser ? Les membres ECOLO qui siègent au sein de la CCATM étaient d'accord avec la position finale du Collège au sujet du 1er projet. Le deuxième ne lui a pas été soumis (pas de demande de dérogation).

De façon générale, nous sommes plutôt favorables à la densification de l'habitat et plutôt opposés à son éparpillement (pour des raisons de mobilité et de coûts collectifs : équipements en électricité, eau, gaz, etc.). Il s'agit bien entendu de rester en harmonie avec le bâti environnant et les règles urbanistiques en vigueur.



Les maisons pour couples âgés : suite et pas fin

Dernièrement, le Président du CPAS, Gilbert Legasse, a dû fermer en urgence le passage qui va de l'arrière de la maison de retraite vers les maisons en construction le long de la Senne. En effet, des petits malins profitaient du chantier désert et de ce passage pour venir chaparder, au grand dam des pensionnaires, dans les chambres du rez-de-chaussée de la résidence dont les fenêtres étaient ouvertes. Ce désolant épisode supplémentaire, d'un dossier déjà très mal géré par tous les protagonistes, démontre une fois encore à quel point ce site était mal choisi pour implanter ces habitations. Il a fallu installer une clôture jusque dans la Senne pour espérer stopper ces vols. Sans aller trop loin, on peut s'interroger sur le parallèle entre des phénomènes de délinquance qui augmentent et un aménagement des espaces publics qui apparentent de

plus en plus Rebecq à une zone de banlieue urbaine. On peut aussi s'interroger sur la situation future des couples âgés censés occuper ces logements sociaux. Là où ils sont prévus, quelle sécurité y vivront-ils ?



L'hydroélectricité a Rebecq. C'est possible !



Le WE énergie des 14 et 15 mai dernier nous a permis de mettre en relation des citoyens à la recherche d'entreprises proposant des techniques d'énergies renouvelables et de bioconstruction.

La conférence du vendredi soir avec le chef de cabinet du Ministre Nolle, Bernard Monnier, nous a en tout cas confortés dans nos convictions : ECOLO joue un rôle déterminant à travers sa participation au gouvernement wallon.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion de reprendre contact avec le facilitateur en énergie hydraulique de la Région wallonne au sujet des possibilités de production d'énergie à partir de la Senne.

Les sites du Petit et du Grand Moulin ont de réelles potentialités.

Un investissement de l'ordre de 200.000 € pourrait être amorti en 20 ans et produire jusqu'à 70000 Kwh par an. Il s'agira cependant de consommer cette énergie sur place : moulins, musée, bibliothèque, nouveau centre administratif ?

ECOLO Rebecq est partant. Nous allons créer un groupe de travail pour étudier le projet et stimuler nos responsables communaux à emboîter le pas. Citoyens intéressés rejoignez nous ! Contact : Patrick Michel (067/67.06.21) et Luc Schoukens (0473/87.71.18).

Les plus petits aux anges durant les vacances d'été

A chaque période de vacances scolaires, les parents qui travaillent et n'ont pas beaucoup de vacances annuelles font tous face au même défi : trouver une place d'accueil pour leurs petits bouts.

Si pour les 6-12 ans, obtenir une place ne pose pas trop de problème - les possibilités d'activités et stages sportifs et culturels étant plus nombreuses et variées (mais plus chères également !) -, pour les plus petits, nécessitant une structure d'accueil encadrée, par contre, c'est plus compliqué. De nombreux parents se rabattent donc sur l'offre communale de plaines de vacances.

Jusqu'à l'été 2010, les parents devaient faire face à un vrai parcours du combattant avec une offre de places très limitée faisant de nombreux déçus. Cependant, pour les dernières grandes vacances, la Commune a fait un réel effort en doublant la capacité d'accueil de ses plaines de vacances pour les plus petits. Un nouveau système a également été mis en place permettant aux familles d'inscrire, en même temps, tous leurs enfants, petits et grands.

Malheureusement, il semblerait que l'augmentation de capacité d'accueil ne soit d'actualité que pour les seules vacances d'été. Pour les prochains congés scolaires de Toussaint, de Noël et de Carnaval, les parents devront de nouveau s'armer de patience et de courage pour partir en quête d'une place d'accueil pour leurs petits bouts...

Agenda

Promenade Etopia le dimanche 21 novembre à 10H, départ Verger du Paradis.

Action pieds de vignes le samedi 4 décembre de 10 à 13H sur la Place de Quenast.

Fête-repas « Rebecq au vert » les 12 et 13 février 2011, salle communale, Place de Wisbecq.

ecolo
REBECQ

Ont collaboré à ce numéro

Martine Baudin, Claude Machgeels, René Mahy, Claudine Lienard, Christian Mahy, Sonia De Vos, Christophe Deboskre, Geneviève Ensch, Aurore de Montpellier.

Coordination et mise en page

Luc Schoukens, Fredk